



Licencier pour harcèlement moral

Par **nad**, le **17/11/2008** à **12:35**

bonjour je sort d'un rendez vous avec mon employeur pour un licenciement pour faute grave.
Elle m'accuse d'être responsable de magasin, d'avoir harceler, humilier, perturber le magasin.
Elle aurait soit dit des attestations qui le prouvent par les employées et des clients.
Elle m'accuse de ça aujourd'hui alors que ça fait 2 mois que je suis en arrêt pour dépression.
Elle m'accuse aussi d'avoir fait des attestations non conformes en disant que j'aurais obligé et dicté les choses qu'il fallait qu'elle écrive.
J'ai réellement besoin d'aide, comment je peux arriver à démontrer que tout ça est faux.

Par **frog**, le **17/11/2008** à **12:58**

En l'état, votre employeur ne semble pas avoir démontré quoi que ce soit. Quelques témoignages ne valent pas grand-chose. S'il faut porter le litige aux prud'hommes, soyez assurée que si peu ne fera pas pencher la balance en votre défaveur.

Par **nad**, le **18/11/2008** à **08:39**

bonjour, merci d'avoir répondu à ma question.
J'aurai une autre question à vous poser, si aujourd'hui j'arrive à prouver qu'il a convoqué les employées un par un en leur demandant de faire des attestations contre moi, que les faits qu'il me reproche ne sont pas justifiés car du fait de mon poste, il est vrai que j'étais quelquefois autotitaire sans abus.
Quand plus de cela, il y a 1 mois, elle aurait déjà convoqué tous les employées pour dire que je ne travaillais plus dans l'entreprise, alors que j'ai reçu un courrier pour un entretien le 7 novembre.
Est-ce que

cela pourai joué en ma faveur.rnIl faut que je vous précise que pendant mon arret je lui avait fait part de mon intenssion a la maitre au prud'home pour non paiement d'heure supplémentaire.rnMa question ai si je vai au prud'home pensser vous que j'ai une chance?